

Règlement communal pour protéger le Bois Robiet : le pôle Ruralité a rendu un avis positif

Le pôle Ruralité du CESE Wallonie a rendu un avis positif concernant l'adoption par la commune d'Assesse d'un règlement visant la protection de deux sites de grand intérêt biologique, dont une partie du Bois Robiet, ce dernier étant concerné par un projet de centrale à tarmac. Reste à attendre la réponse de la ministre.

Face au projet de centrale à tarmac de Nonet-Sotraplant, la commune d'Assesse avait adopté en juin dernier un règlement communal pour protéger deux sites de grand intérêt biologique : le vallon du ruisseau de Vovesène et trois des sept hectares du Bois Robiet, ce dernier étant concerné par ce projet d'usine. Cette initiative communale doit cependant recevoir l'aval au niveau wallon. Le pôle Ruralité du CESE Wallonie (Conseil économique, social et environnemental) a rendu son avis en date du 6 septembre dernier. Cet avis est positif, mettant en relief « le caractère très particulier des deux sites en question, qui justifie l'adoption d'un règlement communal visant la conserva-

tion de la nature ». Il reprend notamment les éléments d'expertise réunis par le conseil communal d'Assesse à l'appui de son dossier, et souligne ainsi à son tour « le rôle essentiel que joue ce site dans les liaisons écologiques principales ».

L'AVIS D'UN AUTRE MINISTRE DEMANDÉ

Mais ce qui importe au final pour ce règlement communal, c'est le feu vert ou non de la nouvelle ministre wallonne de l'Agriculture, de la Ruralité, Nature, Chasse, Pêche et Forêt Anne-Catherine Dalcq (MR). Suivant la procédure prévue par la législation, la Ministre doit statuer sur ce règlement dans les 90 jours. L'échéance est fixée au 14 octobre. Anne-Catherine Dalcq vient d'indiquer que le dossier était toujours en cours d'analyse. Elle a souhaité qu'il soit aussi analysé sous l'angle de l'aménagement du territoire et est donc en attente d'un avis du ministre en charge de cette compétence, François Desquesnes (Les Engagés). Encore quelques jours de patience, donc. ■

G.I.



Le Bois Robiet. © V.L.